

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CD631

présenté par

Mme Riotton, Mme Bureau-Bonnard, M. Maire, Mme Marsaud, Mme De Temmerman,  
M. Cazenove, Mme Degois, M. Perrot, Mme Piron, M. Bothorel et M. Vignal

-----

### ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.